

L'emploi saisonnier en Isère en 2017

Cette fiche départementale présente les principaux indicateurs issus du co-investissement réalisé en collaboration entre l'INSEE, la DARES et les DREETS Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. Il mobilise les données issues des DADS et de la DSN 2017 (hors intérim)

Il a permis la réalisation d'une étude en partenariat entre la DREETS et la DR INSEE d'Auvergne-Rhône-Alpes

<https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Emploi-saisonnier-au-dela-de-l-hebergement-restauration-des-orientations>

Table des matières

Source.....	2
Concepts et méthodologie	2
Carte 1 : Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total du département (en % du nombre de postes)	4
Graphique 1 - Volume quotidien du nombre de postes saisonniers sans les postes intérim en Auvergne-Rhône-Alpes	5
Tableau 1 - Répartition des postes saisonniers et nombre moyen journalier de postes saisonniers.....	5
Tableau 2 - Nombre de postes saisonniers le jour du pic de la saison.....	6
Tableau 3 - Nombre d'heures total et en équivalent temps plein des postes saisonniers par principaux secteurs qui y recourent	6
Graphique 2 - Part des postes saisonniers dans la NAF	7
Graphique 3 : Caractéristiques des saisonniers	8
Tableau 4 : Taux de recours à l'emploi saisonnier par secteur (taux de recours >1 %)	9
Graphique 4: Répartition des postes saisonniers en fonction de l'éloignement domicile-travail (en%).....	10
Graphique 5 : Part des saisonniers multi-actifs par département (en %).....	10

Source

Les données utilisées dans cette fiche sont issues d'un co-investissement (intitulé EP_O2) réalisé par l'Insee en collaboration avec le ministère du travail (DARES et DREETS). Ces données sont issues de la **base Tous Salariés** élaborée à partir des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), formalité administrative obligatoire pour toutes les entreprises employeuses du secteur privé depuis 2017. Dans cette fiche, sont pris en compte les salariés du secteur privé hors intérimaires et excluant donc la fonction publique et les salariés des particuliers employeurs. Le lieu de résidence renseigné dans ces déclarations est normalement celui de leur **résidence principale** mais pour les saisonniers, il n'est pas exclu qu'il corresponde dans certains cas à leur lieu de résidence au moment de leur emploi saisonnier. Dans cette fiche, ne sont pas comptabilisés les **travailleurs détachés**, c'est-à-dire les salariés travaillant en France mais pour un employeur étranger. Ils étaient un peu plus de 10 000 à travailler dans la région début 2020.

Le **taux de recours** d'un secteur est le nombre d'heures des postes saisonniers, rapporté au nombre d'heures de l'ensemble des postes du secteur.

Concepts et méthodologie

Saison

Une saison est définie par 4 caractéristiques :

- une zone géographique (zone d'emploi) ;
- un secteur d'activité (niveau sous-classe de la NAF rév.2) ;
- un début de saison ;
- une fin de saison.

Caractère saisonnier d'un secteur d'activité (NAF)

Pour une zone d'emploi donnée, une NAF est saisonnière si :

- on observe une hausse momentanée du volume quotidien pendant 15 jours minimum ;
- cette hausse doit être observée au moins une fois les trois années précédentes à la même période de l'année ;
- parmi les hausses momentanées observées sur l'ensemble de la période, un pic minimal doit être observé au moins deux années, dont obligatoirement la dernière année.

Postes saisonniers

Les postes retenus comme saisonniers sont les postes à durée déterminée dont les dates de début ET de fin de contrat sont incluses dans la saison.

Salariés saisonniers

Les saisonniers sont les personnes qui ont occupé au moins un poste saisonnier l'année de référence.

Temps de travail

Le temps partiel est une condition d'emploi d'un salarié. Elle qualifie le poste selon un taux d'activité. Une personne est considérée comme étant à temps partiel lorsqu'elle réalise moins d'heures de travail que la durée légale ou conventionnelle de l'entreprise (temps complet). Le « temps autre » désigne ici notamment le travail à domicile, le travail au forfait-jour ainsi que le travail intermittent.

Équivalent temps plein

Un équivalent temps plein correspond à un volume de travail proratisé par les durées d'emploi et les heures travaillées :

– pour les salariés ayant une unité de mesure déclarée en heures, le calcul des équivalents temps plein consiste à rapporter les heures déclarées ou redressées à une norme de référence annuelle de temps de travail (la norme de référence de temps de travail la plus courante est celle de 35 heures par semaine, soit 1 820 heures sur l'année (=52 × 35)).

Exemple : un individu ayant travaillé 13 semaines à 35 heures sur un poste aura donc un EQTP de 0,25 (=13 × 35/1820).

– pour les autres des traitements particuliers sont effectués (cf p. 67 du guide d'utilisation du fichier tous salariés 2017 pour la méthode d'élaboration de la variable EQTP).

Seuil de bas salaires

Le seuil de bas salaire a été calculé à partir du fichier national « salariés ». Il correspond aux 2/3 de la médiane des salaires nets totaux annuels des individus sans filtre sur l'âge, ni sur le salaire horaire minimal. En 2017, ce seuil de bas salaire est fixé à 1 036,7 € mensuels, c'est-à-dire légèrement au-dessous du niveau du Smic. Il a été calculé « hors fonction publique » et « hors particuliers employeurs ».

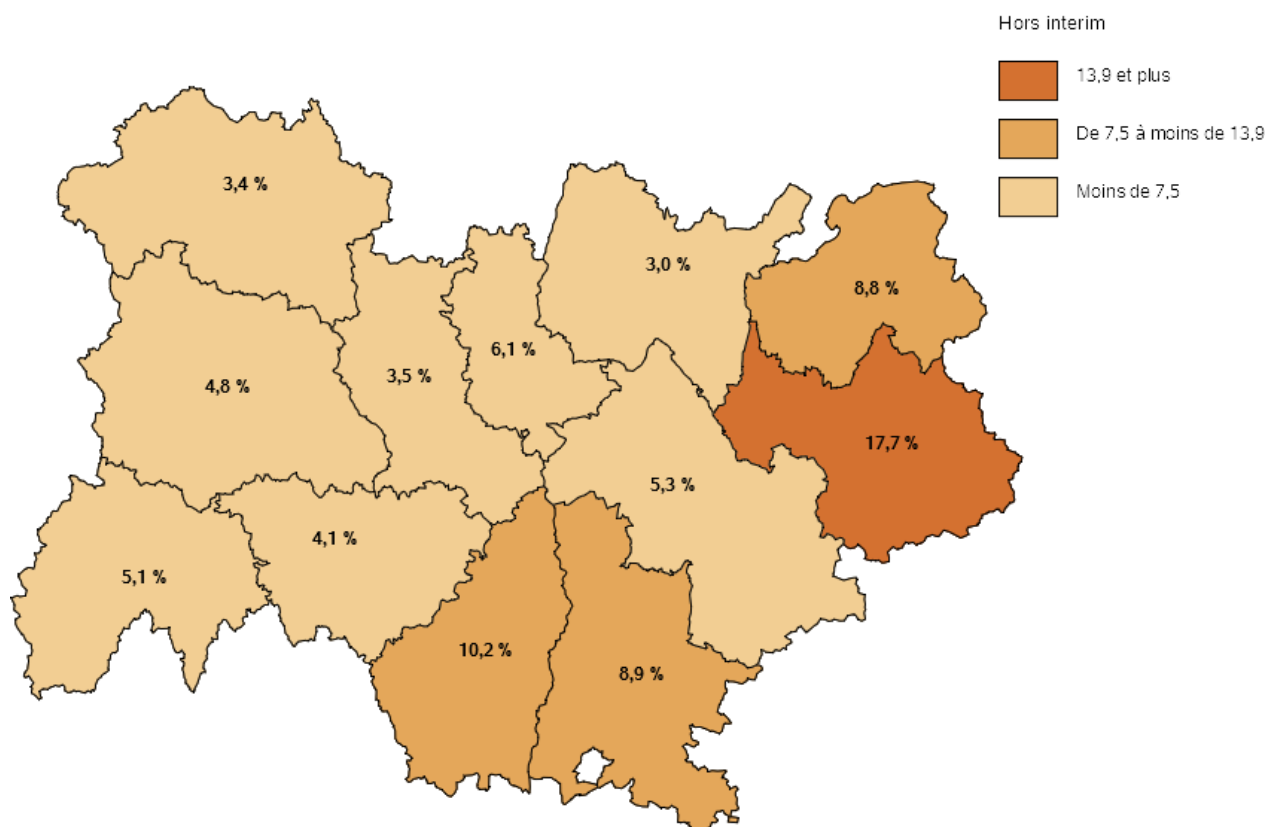
Taux de recours à l'emploi saisonnier

Les taux de recours sont exprimés au lieu de travail et rapportent le nombre d'heures travaillées des postes saisonniers au nombre total d'heures travaillées.

Multi-activité

Si, pendant son poste saisonnier (respectivement salarié), un saisonnier (respectivement un salarié) occupe au moins un autre poste d'une durée minimale d'une semaine avec un chevauchement de date, il est considéré comme « **multi-actif** ». Dans le cas contraire, il est considéré comme « monoactif ». Ces postes supplémentaires sont également des postes salariés, hors fonction publique et particuliers-employeurs. Un directeur de centre de vacances en été, qui est professeur des écoles le reste de l'année sera considéré comme un saisonnier mono-actif dans notre étude.

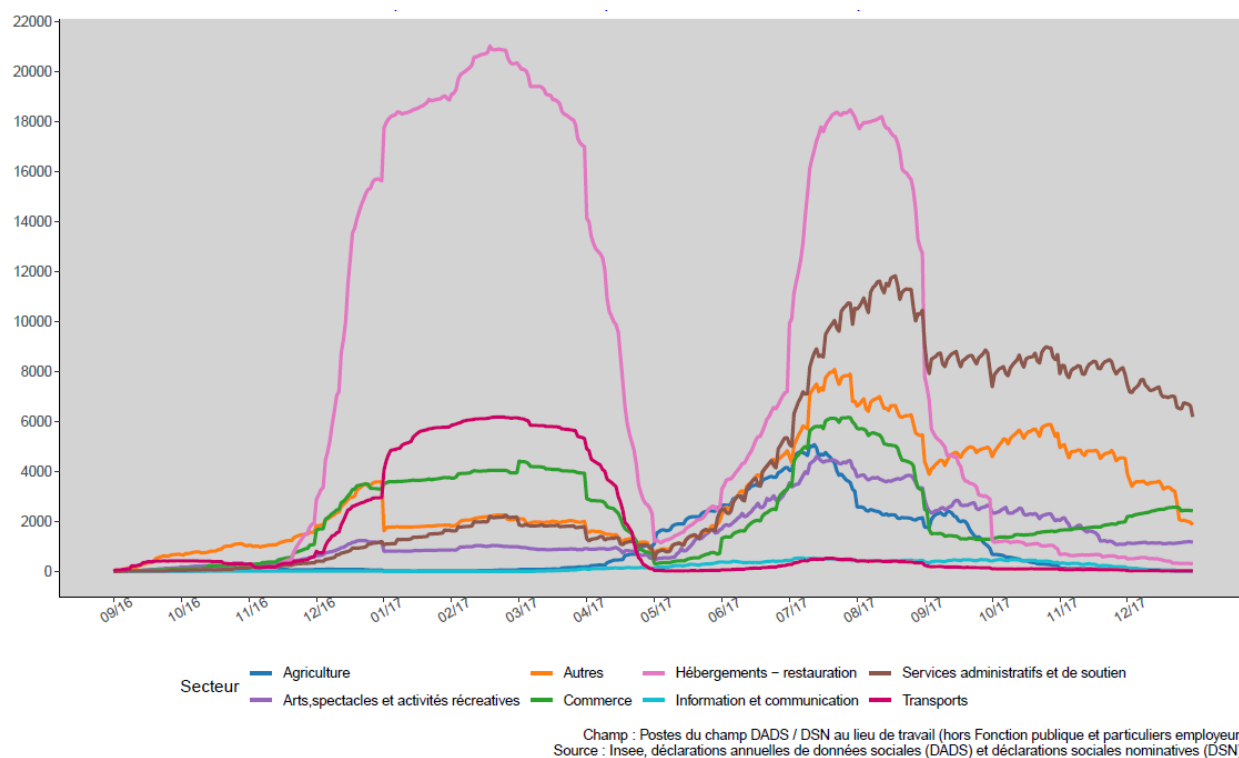
Carte 1 : Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total du département (en % du nombre de postes)

Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total du département pour la région Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Postes du champ DADS / DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

Graphique 1 - Volume quotidien du nombre de postes saisonniers sans les postes intérim en Auvergne-Rhône-Alpes



NB : ce graphique n'est pas disponible au niveau départemental

Tableau 1 - Répartition des postes saisonniers et nombre moyen journalier de postes saisonniers

Libellé de la zone	Nombre de postes saisonniers de la zone*	Nombre de postes saisonniers à temps complet	Nombre de postes saisonniers à temps partiel	Nombre de postes saisonniers à temps autres	Nombre journalier moyen de postes saisonniers
Ain	7 085	2 817	1 767	2 501	271
Allier	3 943	1 893	1 398	652	208
Ardèche	11 231	7 217	2 427	1 587	651
Cantal	2 549	1 455	714	380	117
Drôme	23 467	12 939	5 060	5 468	1 126
Isère	30 411	15 433	6 693	8 285	1 199
Loire	10 756	5 161	2 470	3 125	383
Haute-Loire	3 195	1 310	1 147	738	143
Puy-de-Dôme	13 412	6 837	3 095	3 480	519
Rhône	74 567	30 097	21 205	23 265	2 905
Savoie	48 592	34 710	8 249	5 633	4 563
Haute-Savoie	33 863	21 417	7 249	5 197	2 099
Auvergne-Rhône-Alpes	263 071	141 286	61 474	60 311	14 184

Champ : Postes du champ DADS / DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim
Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

*Le nombre de postes est calculé sur l'année 2017

Tableau 2 - Nombre de postes saisonniers le jour du pic de la saison

Libellé de la zone	Date du nombre maximal de postes saisonniers de la zone	Nombre maximal de postes saisonniers de la zone	Nombre maximal de postes salariés de la zone (hors CDI)
Ain	25 – juillet	1 930	25 610
Allier	11 – août	1 374	14 378
Ardèche	21 – juillet	5 162	19 503
Cantal	23 – août	1 088	7 470
Drôme	10 – juillet	7 676	36 310
Isère	28 – juillet	5 006	65 434
Loire	13 – juillet	2 068	35 688
Haute-Loire	25 – juillet	1 226	11 330
Puy-de-Dôme	18 – juillet	3 893	35 239
Rhône	27 – oct	10 960	120 766
Savoie	22 – fev	24 252	48 850
Haute-Savoie	18 – fev	8 482	41 841
Auvergne-Rhône-Alpes	21 – juillet	49 844	451 850

NB : Le nombre de postes salariés maximal de la zone n'est pas nécessairement atteint le jour du pic saisonnier indiqué en colonne 2.

Champ : Postes du champ DADS / DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

Tableau 3 - Nombre d'heures total et en équivalent temps plein des postes saisonniers par principaux secteurs qui y recourent**Département de l'Isère**

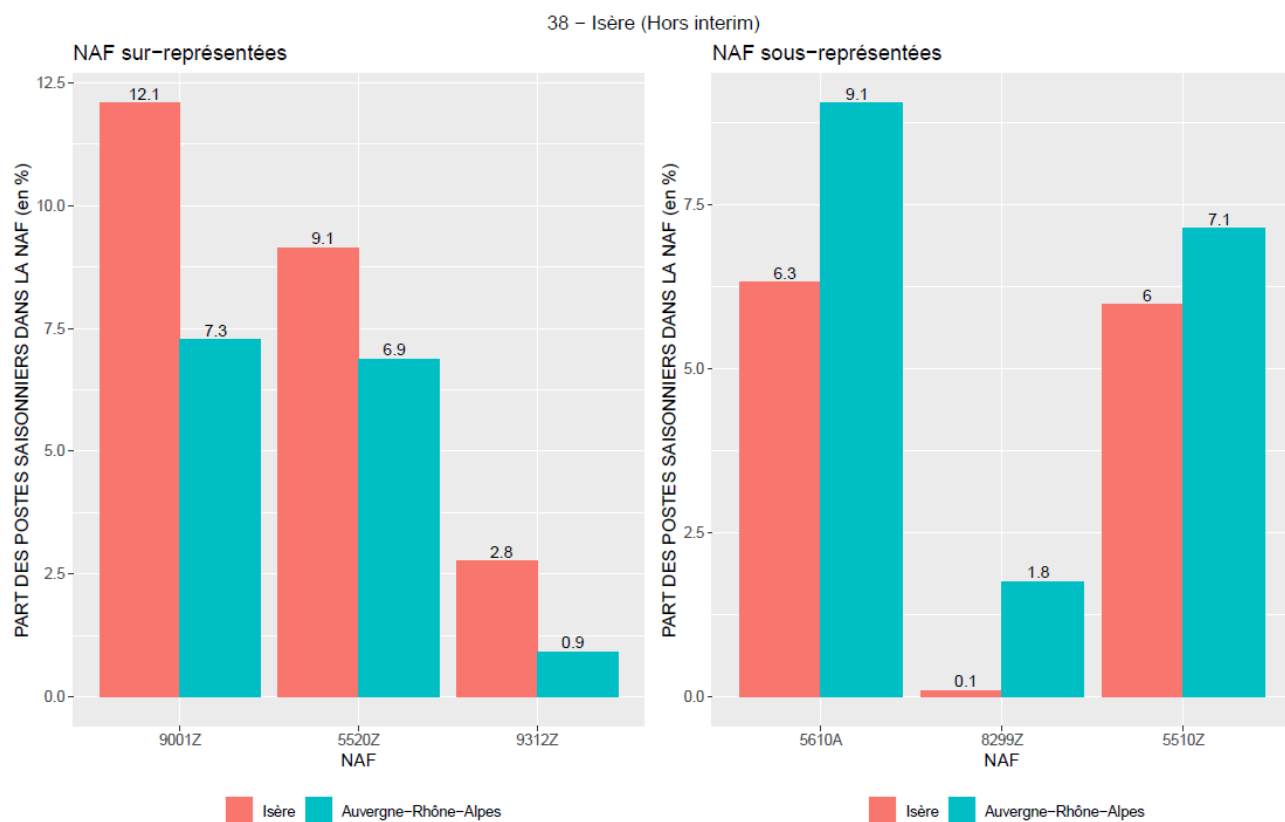
Libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers	% du secteur dans l'ensemble des heures saisonnières de la zone	Nombre d'EQTP	% du secteur dans l'ensemble des EQTP saisonniers de la zone
5510Z - Hôtels et hébergement similaire	407 635	11,5%	170	9,9%
5520Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	394 293	11,1%	168	9,8%
5610A - Restauration traditionnelle	343 605	9,7%	151	8,8%
4939C - Téléphériques et remontées mécaniques	322 848	9,1%	144	8,3%
7820Z - Activités des agences de travail temporaire	267 620	7,5%	147	8,5%
4764Z - Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	204 028	5,7%	75	4,4%
0124Z - Culture de fruits à pépins et à noyau	153 093	4,3%	83	4,8%
9001Z - Arts du spectacle vivant	121 948	3,4%	67	3,9%
7830Z - Autre mise à disposition de ressources humaines	102 828	2,9%	56	3,3%
8710A - Hébergement médicalisé pour personnes âgées	101 781	2,9%	56	3,2%
8121Z - Nettoyage courant des bâtiments	100 085	2,8%	55	3,2%
0113Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	68 769	1,9%	37	2,1%
9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	63 478	1,8%	35	2,0%

NB : les secteurs affichés couvrent 75 % de l'ensemble des heures (resp. des EQTP) saisonnières

Champ : Postes du champ DADS / DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

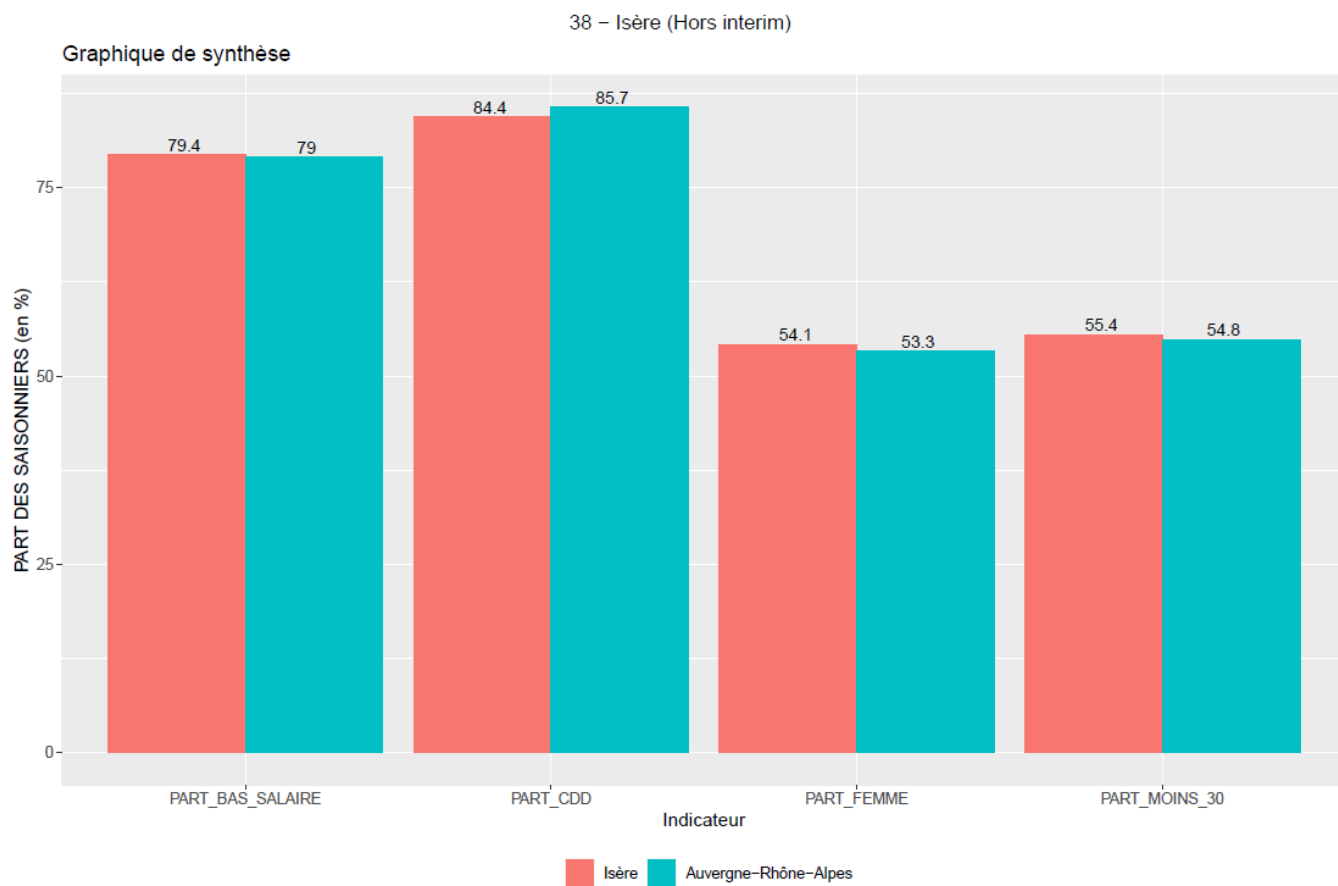
Graphique 2 - Part des postes saisonniers dans la NAF



9001Z : Arts du spectacle vivant , **5520Z** : Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée , **9312Z** : Activités de clubs de sports , **5610A** : Restauration traditionnelle , **8299Z** : Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. , **5510Z** : Hôtels et hébergement similaire

Champ : Postes saisonniers sur un an glissant entre 2016 et 2017 du champ DADS / DSN au lieu de travail (hors fonction publique et particuliers employeurs)

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

Graphique 3 : Caractéristiques des saisonniers

Champ : Postes du champ DADS / DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim
Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

Tableau 4 : Taux de recours à l'emploi saisonnier par secteur (taux de recours >1 %)

Pour chaque secteur, le taux de recours annuel à l'emploi saisonnier est égal au **nombre d'heures des postes saisonniers rapporté au nombre d'heures total**

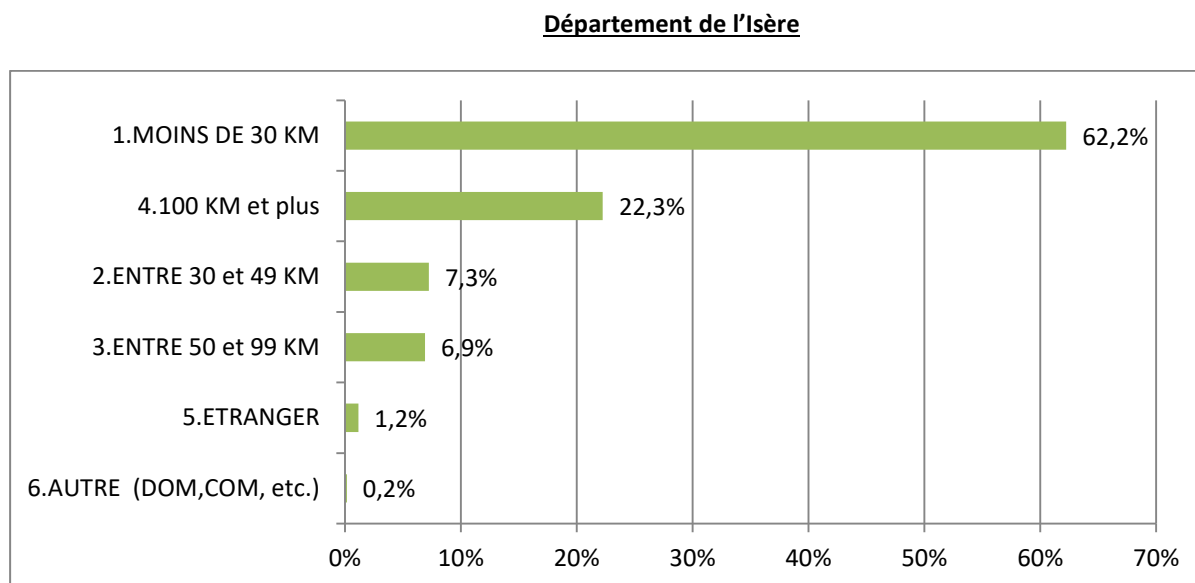
Département de l'Isère

Libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers (en milliers)	Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés (en milliers)	Taux de recours (en %)
5520Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	394,3	1055,2	37,4
4939C - Téléphériques et remontées mécaniques	322,8	1431,6	22,6
0113Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	68,8	311,2	22,1
7912Z - Activités des voyagistes	21,3	107,0	19,9
5530Z - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	48,5	250,1	19,4
0124Z - Culture de fruits à pépins et à noyau	153,1	806,0	19,0
9321Z - Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	47,0	271,9	17,3
5920Z - Enregistrement sonore et édition musicale	7,9	53,2	14,9
9411Z - Activités des organisations patronales et consulaires	32,9	234,4	14,0
5510Z - Hôtels et hébergement similaire	407,6	3379,7	12,1
9001Z - Arts du spectacle vivant	121,9	1188,4	10,3
4764Z - Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	204,0	2170,5	9,4
7820Z - Activités des agences de travail temporaire	267,6	2989,5	9,0
0111Z - Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	14,8	176,2	8,4
0161Z - Activités de soutien aux cultures	16,1	229,6	7,0
7830Z - Autre mise à disposition de ressources humaines	102,8	1523,0	6,8
9004Z - Gestion de salles de spectacles	24,2	361,3	6,7
9604Z - Entretien corporel	20,5	309,5	6,6
9329Z - Autres activités récréatives et de loisirs	50,2	1054,1	4,8
4942Z - Services de déménagement	10,8	243,0	4,5
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	13,2	297,9	4,4
4631Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes	21,0	504,4	4,2
9420Z - Activités des syndicats de salariés	8,8	213,9	4,1
5610A - Restauration traditionnelle	343,6	8944,2	3,8
0130Z - Reproduction de plantes	10,5	357,8	2,9
5630Z - Débits de boissons	32,3	1149,7	2,8
9312Z - Activités de clubs de sports	49,6	1767,1	2,8
5621Z - Services des traiteurs	14,0	499,2	2,8
7311Z - Activités des agences de publicité	33,0	1181,1	2,8
4711B - Commerce d'alimentation générale	12,1	437,5	2,8
8730A - Hébergement social pour personnes âgées	9,1	338,0	2,7
8551Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	6,9	260,7	2,7
8710A - Hébergement médicalisé pour personnes âgées	101,8	4011,3	2,5
4621Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	20,7	921,0	2,2
4711C - Supérettes	10,5	532,0	2,0
8010Z - Activités de sécurité privée	54,0	3272,5	1,7
8552Z - Enseignement culturel	3,1	203,8	2
7729Z - Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	20,7	1387,8	1,5
4781Z - Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	4,2	285,3	1
6020A - Édition de chaînes généralistes	2,6	179,0	1
9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	63,5	4426,6	1,4
9319Z - Autres activités liées au sport	3,7	277,8	1
4391B - Travaux de couverture par éléments	9,6	734,7	1,3
4333Z - Travaux de revêtement des sols et des murs	20,4	1569,0	1,3
8121Z - Nettoyage courant des bâtiments	100,1	7767,3	1,3
4776Z - Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	13,6	1176,9	1,2
8891A - Accueil de jeunes enfants	17,8	1558,2	1,1
8899B - Action sociale sans hébergement n.c.a.	32,5	2948,5	1,1
9601B - Blanchisserie-teinturerie de détail	3,4	315,5	1
4690Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	5,9	547,6	1,1
4752A - Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²)	5,3	515,8	1,0

Champ : Postes du champ DADS / DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

Graphique 4: Répartition des postes saisonniers en fonction de l'éloignement domicile-travail (en%)



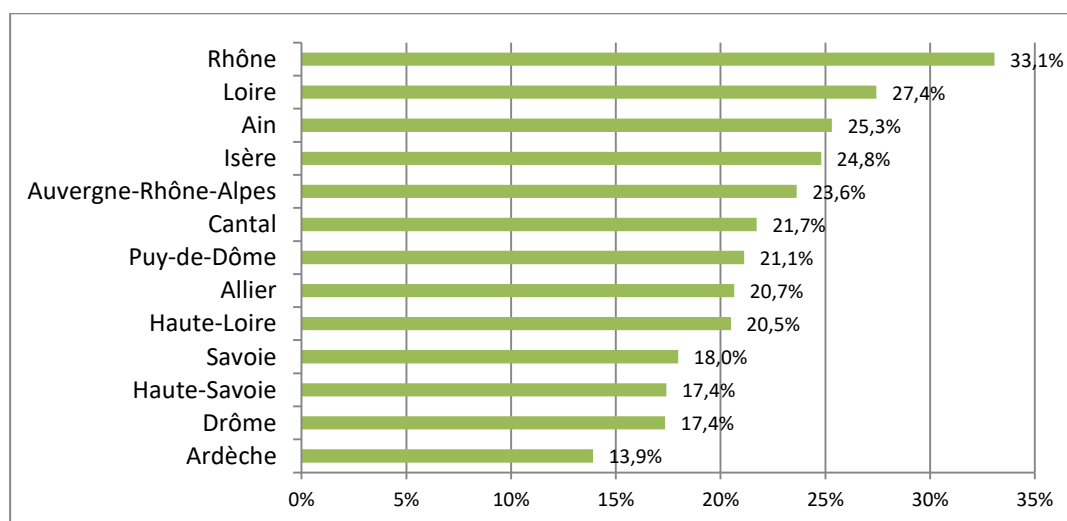
NB : Le lieu de résidence renseigné dans la DSN est censé être celui de la **résidence principale** mais pour les saisonniers, il n'est pas exclu qu'il corresponde dans certains cas au lieu de résidence au moment de l'emploi saisonnier

Champ : Postes du champ DADS / DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

*les travailleurs détachés n'apparaissent pas dans ces résultats.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

Graphique 5 : Part des saisonniers multi-actifs par département (en %)



Champ : Postes du champ DADS / DSN hors intérimaires au lieu de résidence (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)